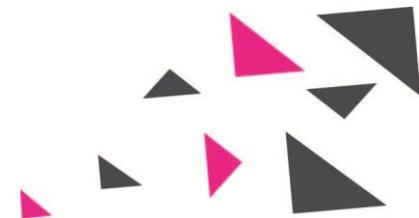


# Atelier Ran-coper



## Liens avec les stratégies territoriales

## ***Introduction***



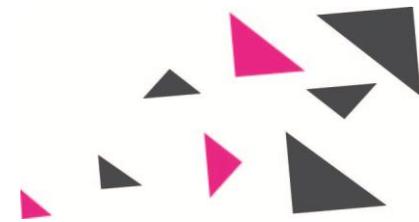
L'article 5 du code des marchés publics stipule :

« La nature et l'étendue des besoins à satisfaire avec précision avant tout appel à la concurrence ou toute négociation non précédée d'un appel à la concurrence en prenant en compte des objectifs de développement durable. Le ou les marchés conclus par le pouvoir adjudicateur ont pour objectifs de répondre à ces besoins ».

On impose donc aux acheteurs publics de s'interroger sur la définition de leurs besoins et de prendre en compte, lorsqu'ils en ont la possibilité, les objectifs de développement durable dans leurs achats.

### ***1) L'agglo Seine-Eure et l'emploi local***

En 10 ans, l'Agglo a favorisé la création de 3500 emplois locaux. Certains profitent directement aux habitants du territoire (près de 70 000). Pour faciliter un retour à l'emploi aux plus fragiles d'entre eux, l'agglo Seine-Eure met en place des actions favorisant l'insertion professionnelle et sociale.



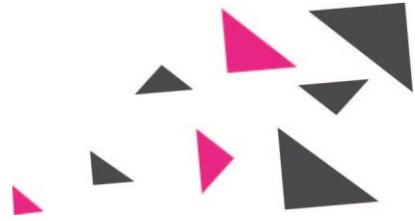
*Elle finance des chantiers d'insertion, impose des clauses d'insertion sociale dans tous ses marchés publics, soutient des associations locales dédiées en particulier au retour à l'emploi ou favorisant la mobilité.*

## **2) Typologie de population sur le territoire**

*Spécificité importante du territoire, près de 42.2 % de la population de l'agglomération a moins de 30 ans, 40.9% a entre 30 et 59 ans et seulement 16.9% de la population est âgée de plus de 60 ans.*

*La CSP ouvriers et employés intermédiaires représente 36.4% de la population de 16 ans et plus. Les professions intermédiaires représentent 13.2 % des actifs, tandis que les cadres, commerçants, artisans et chefs d'entreprises représentent seulement 8.3%.*

### 3) Outils et méthodologie de mise en œuvre de la clause d'insertion sociale



**Environnement juridique**  
Article 14, Article 30, et 14+53,  
article 15 du code des marchés publics

**Le partenariat et le réseau**  
Un lieu unique pour le recrutement,  
La proposition de candidats ,  
L'accompagnement socioprofessionnel,  
La mise en place de parcours d'insertion,  
Le suivi des publics sur notre territoire,  
Service de proximité

**Financement**  
Financeurs publics et mobilisation des moyens existants

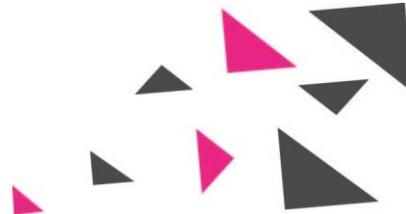
**Environnement économique**  
Taux de chômage élevé sur le territoire  
grands projets de constructions

**Contexte historique**  
Savoir-faire et références sur les chantiers précédents

**Cohérence avec projet global**  
Projet inscrit dans le programme de lutte contre l'exclusion  
Appui politique affirmé



**Pour une mise en œuvre cohérente sur le territoire, il est judicieux de définir et de légitimer les pouvoirs en action .**



**Pouvoir de décision**

**Validation :**  
Pouvoirs politiques et  
Maîtrise d'ouvrage

**Pouvoir de proposition**

**Production :**  
Agglo Seine - Eure

**Pouvoir d'organisation**

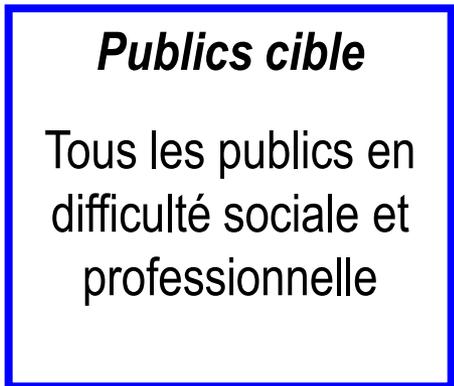
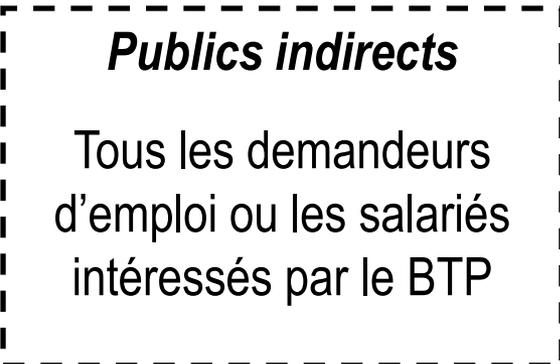
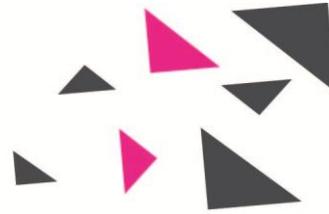
**Régulation :**  
Chargé de mission insertion  
professionnelle

**Pouvoir de sanction**

**Contrôle – évaluation :**  
Maîtrise d'ouvrage/ Maîtrise d'œuvre.



**Quels sont les acteurs en présence pour une mise en œuvre ?**



# Le rôle du facilitateur de l'Agglo Seine-Eure

## Le conseil

Repérage et programmation d'un volet promotion de l'emploi dans un marché  
Analyse de la pertinence d'introduire des clauses

Définition des exigences (Nombre d'heures de promotion de l'emploi)

Analyse précise des volumes de demandeurs d'emplois

Information aux entreprises soumissionnaires

## L'offre de service

Assistance aux entreprises, aux bailleurs sociaux, communes

Centralisation des candidatures

Présélection des candidats

Montage d'actions de formations professionnalisantes préalables à l'embauche

## Les rôles

Mobilisation des moyens de droit communs

Réactivité : réajustement des moyens et des actions mis en œuvre

Sensibiliser les publics aux métiers et formations du BTP

Promouvoir les structures d'insertions par l'activité économique sur le territoire

## L'évaluation

Le suivi de la mise œuvre des actions de promotion de l'emploi

La construction des outils et grilles de suivi opérationnelle

Evaluation et préparation de bilans écrits pour tous les partenaires

Recueil des éléments de réalisation de l'engagement sur les diverses opérations concernées

**Communication**

## Procédures traditionnelles

**Préparation d'un marché**

**Formalisation de l'appel d'offre**  
• Définition des modalités de passation  
• Nombre de lots techniques

**Lancement de l'appel d'offre**  
**Réception et analyse des offres**

**Attribution**

**Notification / OS**

**Démarrage de l'opération**

**Réception des travaux**

## Actions relatives à la clause de promotion de l'emploi

Transmission de la fiche projet au chargé de mission insertion professionnelle

Définition du nombre d'heures à consacrer à l'insertion et formalisation de la démarche dans le DCE

Information au maître d'œuvre et transmission des pièces techniques : règlement de la consultation, CCAP et annexe au CCAP

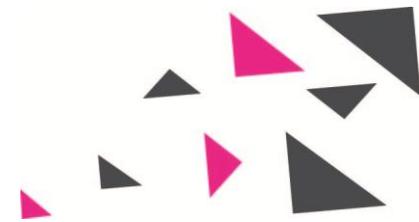
Transmission de l'offre de l'entreprise retenue au chargé de mission :  
Analyse des postes à pourvoir  
Repérage du public potentiel auprès des réseaux d'accompagnement vers l'emploi, des communes et du service public de l'emploi  
Présélection de candidats par le chargé de mission insertion professionnelle

Prise de contact entre le chargé de mission et l'entreprise attributaire  
Présentation de l'action globale et des partenaires  
Accord sur les modalités de l'action d'insertion : Planification, proposition des candidats, définition des contrats de travail

Participation du chargé de mission à la première réunion de chantier  
Inscription au compte rendu de chantier

Suivi en cours de chantier par le chargé de mission  
Informations écrites au maître d'ouvrage pour restituer le déroulement de la mission  
L'accompagnement des personnes en insertion

Compte-rendu du chargé de mission insertion de la bonne exécution des clauses



#### **4) Les achats socialement responsables en dehors des clauses d'insertion sociales**

D'autres moyens peuvent être utilisés pour inciter à l'achat responsable même si la clause d'insertion sociale reste un atout majeur dans ce domaine.

Dans le cadre du contrat de ville des actions sont menées en direction des publics les plus en difficulté sur notre territoire. Ces actions concernent entre autres l'emploi, la formation, la mobilité, l'insertion professionnelle...

Jardin de Neustrie, YSOS

Chantier du patrimoine, CURSUS

Ressourcerie sur le territoire Seine-Eure